

Cases des tout-petits : les municipalités doivent payer l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
November 2013

La directrice de l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits, Thérèse Diouf Faye, a invité les autorités municipales à "assurer le paiement régulier" des factures d'eau des cases des tout-petits. "Je demande solennellement aux collectivités municipales de prendre les dispositions nécessaires concernant les factures d'eau des cases des tout-petits", a-t-elle déclaré, dans la commune de Popenguine (département de Mbour). Mme Faye s'exprimait à l'occasion d'une tournée effectuée dans plusieurs structures de prise en charge de la petite-enfance, à Pout, Yenne et Popenguine, où les responsables ont décrié le manque de source d'eau depuis plusieurs mois. "Nous rencontrons de nombreuses difficultés au niveau de la case des tout-petits de Popenguine, du fait des impayés depuis l'année dernière", a soutenu sa directrice, Ndoye Arame Sane. L'agence nationale s'est engagée à payer les factures pour un bon démarrage de la rentrée 2013-2014, avant d'exhorter la mairie de Popenguine à s'assurer ses responsabilités.

La case des tout-petits de Popenguine devrait aussi bientôt être équipée de matériel informatique. Les frais de mensualité s'y élèvent à 2 000 francs CFA par enfant.

Mansoura Fall, Agence de Presse Sénégalaise (Dakar) - AllAfrica 24-10-2013